

**Prérequis :**

1/ Être un dirigeant qui a identifié un besoin de changement de comportement qui touche à sa personne : gestion du stress, lâcher prise, gestion du temps, confiance en soi, à sa dimension managériale, à sa dimension relationnelle avec ses pairs, sa hiérarchie ou autres  
2/ Être volontaire dans la démarche

**Méthodes :** modalités de travail interactives qui proviennent à la fois d'apports extérieurs (profil psychologique, 360°) et d'un travail d'introspection

**Moyens :** entretiens avec le coach dans des locaux adaptés, supports de travail imprimés et au format électronique

**Equipe :** Coachs professionnels certifiés, supervisés ayant exercé des fonctions opérationnelles et managériales en entreprise

**Modalités d'évaluation :** En entretien tripartite avec le hiérarchique ou le DRH

**Validation du coaching :** Réunion de clôture à la fin des séances en lien avec les indicateurs de réussite

**Réglementation :**  
art. 6313-1 du code du travail

**Tarifs :** 12 000 € HT EUR / bilan

**Durée :** 20 heures

**Version 3** du 15 octobre 2023

**Description**

Le coaching s'adresse aux personnes désireuses d'acquies de nouvelles compétences comportementales.

**Déroulement**

Un entretien préliminaire permet de recueillir la demande du client et ses objectifs spécifiques et de l'informer sur le déroulement du coaching : aspects pratiques et matériels et présentation de la méthodologie qui comporte

**Le coaching se déroule en 3 étapes :**

- Une réunion tripartite pour définir les objectifs, le nombre de séances et les indicateurs de réussite du coaching.
- Un bilan intermédiaire tripartite, si besoin.
- Les 10 séances de coaching avec un calendrier prédéfini en amont
- La réunion tripartite de clôture pour valider les nouvelles compétences comportementales acquises lors du coaching.

**Modalités et durée du coaching**

Le coaching comprend au total **20 heures** soit 10 séances de 2 heures de travail avec le coach et peut s'étendre sur une période de **6 à 9 mois**. Le nombre de séances est fonction de la nature des objectifs.

Délai de 2 semaines entre la demande du client et l'entretien préliminaire par Formadep, puis délai d'une semaine pour le démarrage du coaching.

**Objectifs**

A l'issue du coaching, une évaluation est faite de l'atteinte des objectifs fixés en entretien tripartite avec le Hiérarchique et/ou le DRH. Au cours de cette réunion il peut être convenu du plan d'actions que la personne coachée devra continuer de mener et de la contribution complémentaire du hiérarchique. La stratégie de coaching sera fonction des objectifs visés, de l'identification des modes de fonctionnement de la personne coachée, de ses croyances, et ses éventuelles résistances.

Chaque réunion de coaching fait l'objet d'un contrat de séance qui sert de fil conducteur à la séance. Ce contrat est élaboré à partir de la matière qu'apporte la personne coachée.

A la fin de la réunion, une évaluation est faite de la séance pour déterminer avec quoi la personne repart ainsi que les sujets qu'il convient de travailler encore.

Un travail peut être donné par le coach entre les séances.

A la fin du coaching, il est proposé à la personne coachée un entretien au bout de 6 mois pour analyser comment les changements se sont ancrés, les difficultés rencontrées et les points de vigilance à acter.

**Méthodes mobilisées****Outils :**

- Neurosciences
- Gestalt
- Pratique narrative
- Analyse transactionnelle
- Process Com Model
- 360° feedback
- profil de personnalité MBTI.

**Posture de coach :**

- Ecoute empathique et bienveillante
- Questionnement
- Reformulation
- Recadrage
- Confrontation

**Transfert de formation sur des outils managériaux****Cadre pédagogique :**

- Définitions des objectifs de coaching
- Définition d'objectif de séance et bilan de séance
- Entretien tripartite de démarrage et fin de coaching
- Entretien intermédiaire tri partite si nécessaire
- Entretien d'ancrage au bout de 6 mois après la fin du coaching

**Lieu**

Les entretiens entre le bénéficiaire et le coach, ainsi que les éventuels ateliers collectifs, se déroulent dans nos locaux de :

- Paris 8 rue de Presbourg 75016
- Lyon 5 Cour Franklin Roosevelt 69006.

Des entretiens en visioconférence peuvent être organisés le cas échéant.

**Respect de la déontologie**

Le travail et les résultats restent la propriété du bénéficiaire. Les coachs garantissent le respect du secret professionnel et de la confidentialité des échanges, à toutes les étapes du coaching.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

L'ensemble des locaux disposent des accès et aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour d'autres demandes, merci de nous consulter pour mettre en œuvre les solutions adaptées.

**FORMADEP**

8 rue de Presbourg 75016 Paris

SIRET 49811110300093

N° d'agrément : 11756436575